

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoins,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**  
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint,**  
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

07 – 23 mai 2019

**7. Création d'emplois occasionnels liés à un accroissement d'activité sur les ALAE pour l'année scolaire 2019-2020**

Rapporteur : Mme ROLLET.

**Considérant** que le bilan du fonctionnement des ALAE pour l'année 2018/2019 réalisé avec les responsables de ces structures d'accueil municipales fait apparaître les constats suivants :

- Nombre important d'enfants présents entre 16h15 et 17h30 dans les ALAE municipaux.
- Nécessité de respecter les taux d'encadrement (1 adulte pour 14 enfants) par rapport aux effectifs déclarés à la DDCSPP.

**Considérant** qu'afin d'assurer la qualité des animations dans le cadre des activités périscolaires de 16h15 à 18h15, et au vu des effectifs déclarés à la Direction

Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale la nécessité de créer les emplois occasionnels à temps non complet suivants :

## SERVICE ENFANCE

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 29 août au 30 août 2019	7	Intervenant ALAE	Réunion de préparation	2 jours x 7h00
Du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020	6	Intervenant ALAE	Animation sur le temps périscolaire de 15h45 à 18h15 Réunion d'équipe hebdomadaire (1h00)	11h00
Du 02 septembre 2019 au vendredi 03 juillet 2020	1	Intervenant ALAE	Animation sur le temps périscolaire de 11h45 à 14h00 et de 15h45 à 18h15 Réunion d'équipe hebdomadaire (1h00)	20h00

**Considérant** que la rémunération des agents vacataires sera calculée sur la base d'un taux horaire brut de 14,00 € multiplié par le nombre d'heures effectuées.

**Considérant** que le coût de ces agents sera valorisé dans le cadre du contrat Enfance – Jeunesse.

**Considérant** qu'un renforcement des équipes sur les équipes du Sarlac et de Chabrié a été demandé en lien avec contrat de ville.

**Considérant** que dans le cadre du PEDT et des rythmes scolaires, la collectivité s'est engagée dans une démarche de qualité des activités en accord avec les partenaires signataires.

**Considérant** que cet effectif pourra être revu en fonction de la présence d'agents municipaux d'autres services sur le temps périscolaire de 16h15 à 17h30.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 30 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents et de signer les contrats et les éventuels avenants.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet l'année en cours.

Pour copie conforme  
Moissac le 24 mai 2019  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire,

Colette ROLLET

